



FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE DE RISQUE COVID-19

La **Ville de Baie-Saint-Paul** se conforme aux recommandations exigées par la Santé publique du Québec. Elle met en place et adopte toutes les mesures nécessaires pour prévenir la contamination entre personne. Cependant la Ville de Baie-Saint-Paul ne peut garantir que vous ou votre enfant, ou la personne dont vous êtes le responsable légal, ne serez pas infecté par le COVID-19. De plus, votre participation aux activités pourrait augmenter vos risques de contracter le COVID-19, malgré toutes les mesures mises en place par la Ville de Baie-Saint-Paul.

En signant ce document (cochez ✓ les paragraphes):

- Je reconnais la nature hautement contagieuse du COVID-19 et j'assume volontairement le risque que je ou mon enfant ou la personne dont je suis le responsable légal puisse être exposé ou infecté par le COVID-19 par ma (sa) participation aux activités de la Ville de Baie-Saint-Paul. L'exposition ou l'infection au COVID-19 peut notamment entraîner des blessures, des maladies ou autres affections;
- Je déclare que ma participation, ou celle de mon enfant ou la personne dont je suis le responsable légal, aux activités de la Ville Baie-Saint-Paul est volontaire.
- Je déclare que ni moi, ou mon enfant ou la personne dont je suis le responsable légal, ni personne habitant sous mon toit, n'a manifesté des symptômes de rhume ou de grippe (incluant de la fièvre, toux, mal de gorge, maladie respiratoire ou des difficultés respiratoires) au cours des 14 derniers jours.
- Si moi, ou mon enfant ou la personne dont je suis le responsable légal, éprouve des symptômes de rhume ou de grippe après la signature de la présente déclaration, je, ou mon enfant ou la personne dont je suis le responsable légal, m'engage à ne pas me (se) présenter ou participer aux activités de la Ville de Baie-Saint-Paul durant au moins 14 jours après la dernière manifestation des symptômes de rhume ou de grippe.
- Je déclare que ni moi, ou mon enfant ou la personne dont je suis le responsable légal, ni personne habitant sous mon toit, n'a voyagé ou fait escale à l'extérieur du Canada. Si je, ou mon enfant ou la personne dont je suis le responsable légal, voyage à l'extérieur du Canada après avoir signé la présente déclaration, je, ou mon enfant ou la personne dont je suis le responsable légal, m'engage à ne pas me (se) présenter ou participer aux activités de la Ville de Baie-Saint-Paul durant au moins 14 jours après la de retour de voyage.
- Je m'engage à me conformer, ou à m'assurer que mon enfant ou la personne dont je suis le représentant légal se conforme, à toutes les exigences et recommandations de la Santé publique du Québec et autres autorités gouvernementales, et à mettre en place et adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet.**

Le présent document demeurera en vigueur jusqu'à ce que les directives des autorités gouvernementales provinciales et de la Santé publique du Québec, à l'effet que les engagements contenus à la présente déclaration ne sont plus nécessaires.

J'AI SIGNÉ LE PRÉSENTE DÉCLARATION LIBREMENT ET EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE.

Nom du participant (lettres moulées) : _____

Signature du participant : _____

Nom du parent/tuteur/responsable légal : _____

Signature du parent/tuteur/responsable légal : _____

Signé à (ville) _____ **Le (date)** _____



Conditions spéciales pour reprendre les activités

GÉNÉRAL

Si vous désirez reprendre vos activités, les présentes mesures doivent absolument être mises en place afin d'assurer la reprise dans des conditions sécuritaires et les plus saines possible pour l'ensemble des participants, des employés et des partenaires. La Ville appliquera les directives gouvernementales et les recommandations de l'AQAIRS, de Patinage Québec et de Hockey Québec.

À titre informatif, le nombre maximal de patineurs dans l'enceinte de la patinoire (glace, bancs des joueurs et marqueur) est déterminée par la capacité des bancs de joueurs et des vestiaires. Celle-ci a été établie de manière à respecter la distanciation physique.

- Vestiaires : 6 personnes âgées de 17 ans et plus ; OU 11 personnes âgées de 16 ans ou moins ;
 - Un (1) à trois (3) vestiaires seront attribués par bloc horaire au besoin ;
- Bancs des joueurs : 4 personnes âgées de 17 ans et plus ; OU 6 personnes âgées de 16 ans ou moins ;

Consigne d'ordre général pour chaque bloc horaire

- Ne pas se présenter à l'aréna si je présente des symptômes du rhume, de la toux, de la fièvre, de difficultés respiratoires ou autre symptôme qui s'apparentent à ceux du coronavirus.
- Chaque personne entrant dans l'infrastructure doit se laver les mains à la station de lavage identifiée (solution désinfectante hydro alcoolique ou eau et savon).
- Chaque personne entrant dans l'infrastructure devra porter un couvre-visage (masque) à l'exception des enfants de moins de dix (10) ans.
- Les participants doivent arriver 20 minutes avant le début de l'activité et ils ont 20 minutes pour quitter après l'activité.
- Les participants sont fortement encouragés à arriver déjà vêtus de leur uniforme.
- Tous les participants doivent apporter leurs bouteilles d'eau et leurs serviettes.
- Un accompagnateur par participant est permis.

Notes importantes

L'entente actuelle est évolutive en fonction des directives gouvernementales. Dans le cas où les mesures mentionnées dans le présent document ne soient pas respectées, la Ville de Baie-Saint-Paul se réserve le droit de retirer l'accès à l'Aréna.

Engagement

Je, _____ (prénom, nom) , m'engage à respecter les modalités pour l'utilisation de la glace.

Signature

____ / ____ / ____
Date